

Strasbourg, le 6 juin 2024

La Provisseure

à

Futur(e) étudiant(e) du LPO Jean Rostand



Chèr(e) étudiant(e),

Félicitations, vous êtes admis(e) en seconde année de BTS au lycée Jean Rostand.

Vous devez à présent compléter un dossier de réinscription.

Pour cette réinscription, vous venez de télécharger les documents nécessaires.

Dans ce dossier, vous trouverez les éléments suivants :

- la présente note de synthèse
- la fiche d'inscription avec la table des nomenclatures
- une note relative aux frais de participation des familles aux frais divers
- une fiche spécifique de l'intendance
- une note spécifique sur les Equipements de Protection Individuelle (EPI)

De ce dossier, il vous est demandé en retour :

- la fiche d'inscription complétée (en caractères d'imprimerie « majuscules ») et signée
- obligatoirement la fiche spécifique de l'intendance
- 1 photo d'identité récente (nom + prénom au verso de la photo. Cette photo est obligatoire pour la carte du statut d'étudiant)
- 1 chèque de participation des familles aux frais de reprographie, à la carte statut d'étudiant et au sticker carte culture dont le montant dépend du BTS libellé à l'ordre du lycée Jean Rostand et dont les nom, prénom et filière suivie figurent au verso.

L'ensemble des documents demandés est à envoyer (ou à déposer) dans une grande enveloppe obligatoirement AVANT LE 1^{ER} JUILLET à l'adresse du lycée (voir ci-dessous) en précisant **EN ROUGE sur l'enveloppe la formation suivie à la prochaine rentrée.**

**LYCEE JEAN ROSTAND
Inscription en BTS (*précisez le BTS en ROUGE*)
5 Rue Edmond LABBE
67084-STRASBOURG-CEDEX**

Attention, à défaut du respect du délai de retour votre candidature sera considérée comme abandonnée.

Nous attirons votre attention sur le soin à apporter à votre réinscription.

Dans l'attente de la réception de votre dossier, je vous souhaite d'ores et déjà un bel été.

Doriane Rapp
Provisseur

lycée polyvalent
Jean Rostand

5 rue Edmond Labbé
67084 STRASBOURG CEDEX

téléphone : 03 88 14 43 50

ce.0670084c@ac-strasbourg.fr

Affaire suivie par :
Sabine HAEFFNER
Secrétariat de scolarité

**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**
Liberté
Égalité
Fraternité



INSCRIPTION DEUXIEME ANNEE BTS

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

IDENTITE DE L'ETUDIANT

NOM : _____

PRENOM(S) : _____

Sexe : F M Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° Sécurité Sociale de l'élève : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° INE (*) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

(*) Figure sur la convocation du baccalauréat (10 chiffres + 2 lettres)

Département de naissance (**): _____ (**) DOM : 97 ; TOM : 98 ; ETRANGER : 99

Commune de naissance : _____

Pays de naissance : _____

Nationalité : _____

FORMATION DEMANDEE

MECP - FM
Option FORMATION-MARQUE(S)

Langue vivante 1 : Anglais

Langue vivante 2 : Allemand Espagnol

Régime souhaité : Externe Demi-Pensionnaire
(cocher la case correspondante)

ASSURANCE SCOLAIRE OBLIGATOIRE

Dans le cadre des activités et sorties à caractère pédagogique ou culturel, dans le cadre des stages, il est obligatoire d'avoir souscrit pour l'étudiant concerné une assurance responsabilité civile. Je soussigné reconnais avoir souscrit une telle assurance.

SCOLARITE ANNEE PRECEDENTE

Nom de l'établissement : _____

Code provenance : _____ (1) Commune : _____

Département : _____

N° d'immatriculation de l'Etablissement au répertoire national

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Formation suivie : _____ (1)

Baccalauréat (1) : _____ Année : _____ Série (1) : _____

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Nombre d'enfants à charge dans le second degré public : _____

Nombre total d'enfants à charge : _____

Elève majeur : OUI NON

Orphelin de : père - mère - père et mère

Pupille de la nation : OUI NON

1^{ER} RESPONSABLE DE L'ETUDIANT

Nom : _____

Prénom : _____

Code Responsable (1) |_|_| Profession : _____

Code Profession (1) |_|_|

Autorisez-vous la communication de vos coordonnées aux associations de parents d'élèves ? OUI - NON

Adresse (N° & Rue) : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

☎ personnel : _____ ☎ portable : _____

Mail : _____

2ND RESPONSABLE DE L'ETUDIANT

Nom _____

Prénom _____

Code Responsable (1) |_|_| Profession _____

Code Profession (1) |_|_|

Autorisez-vous la communication de vos coordonnées aux associations de parents d'élèves ? OUI - NON

Adresse (N° & Rue) : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

☎ personnel : _____ ☎ portable : _____

Mail : _____

PERSONNE A PREVENIR

Nom : _____

Prénom : _____ Lien (1) : |_|_|

☎ personnel : _____ ☎ portable : _____

☎ Employeur : _____ ☎ n° poste : _____

ADRESSE PERSONNELLE DE L'ETUDIANT (si différente de celle du responsable)

Adresse (N° & Rue) : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

☎ fixe : _____ ☎ portable : _____

Mail : _____

IMPORTANT

1. Les études en BTS prévoient des stages obligatoires non rémunérés durant une partie des vacances scolaires.

2. Toute absence le jour de la rentrée est considérée comme une démission de l'étudiant. Il sera alors fait appel à un candidat de la liste supplémentaire.

CERTIFICATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné certifie sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées dans ce dossier.

Date _____ Signature de l'étudiant (si étudiant majeur)
Signature du responsable (si étudiant mineur)



Pour tous les étudiants de
BTS Métiers de l'Esthétique,
Cosmétique, Parfumerie

Objet : Equipements de protection individuelle pour les laboratoires

Chaque élève **doit posséder** pour les enseignements en laboratoire :

- une blouse de laboratoire
- une paire de lunettes ou de surlunettes de sécurité
- une poire d'aspiration ou propipette universelle

La blouse est :

- polycoton ou 100 % coton,
- manches longues,
- à boutons pression
- descendant au moins à hauteur des genoux.

Si vous en possédez déjà une en bon état, vous pouvez la conserver.

En septembre, La Maison des lycéens (MDL) organise une vente directe d'équipements de protection.

	tarif TTC (€)
Surlunettes de sécurité réglables	7,20 €
Poire d'aspiration	4,80 €
Pince métallique de laboratoire	3,00 €

Les **autres équipements de protection** (pince, spatule) sont mis à disposition lors des enseignements et **ne sont pas à acheter**.

Tables des nomenclatures

LIBELLE PROVENANCE	CODE	LIBELLE PROFESSION	CODE
Etablissement public de l'Académie	1	AGRICULTEURS EXPLOITANTS	10
Etablissement privé de l'Académie	2	ARTISANS	21
Etablissement public hors Académie	3	COMMERÇANTS ET ASSIMILES	22
Etablissement privé hors Académie	4	CHEF D'ENTREPRISE DE DIX SALARIES OU PLUS	23
Etablissement français à l'étranger	5	PROFESSION LIBERALE	31
Etablissement étranger C.E.E.	6	CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	33
Etablissement étranger hors C.E.E.	7	PROFESSEUR ET ASSIMILE	34
Autre	8	PROFESSION INFORMATION, ARTS, SPECTACLES	35
		CADRE ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL D'ENTREPRISE	37
		INGENIEUR - CADRE TECHNICIEN D'ENTREPRISE	38
		INSTITUTEUR ET ASSIMILE	42
		PROFESSION INTERMEDIAIRE SANTE - TRAVAIL SOCIAL	43
		CLERGE, RELIGIEUX	44
		PROFESSION INTERMEDIAIRE ADMINIST. FONCTION PUBLIQUE	45
		PROFESSION INTERMEDIAIRE ADMINISTRATION, COMMERCE	46
		TECHNICIEN	47
		CONTREMAITRE, AGENT DE MAITRISE	48
		EMPLOYE CIVIL, AGENT SERVICE FONCTION PUBLIQUE	52
		POLICIER ET MILITAIRE	53
		EMPLOYE ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE	54
		EMPLOYE DE COMMERCE	55
		PERSONNEL SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS	56
		OUVRIER QUALIFIE DE TYPE INDUSTRIEL	62
		OUVRIER QUALIFIE DE LA MANUTENTION, DU MAGASINAGE ET DU TRANSPORT	65
		OUVRIER NON QUALIFIE	67
		OUVRIER AGRICOLE	69
		RETRAITE AGRICULTEUR EXPLOITANT	71
		RETRAITE ARTISAN, COMMERÇANT, CHEF D'ENTREPRISE	72
		RETRAITE CADRE, PROFESSION INTERMEDIAIRE	75
		RETRAITE EMPLOYE ET OUVRIER	78
		CHOMEUR N' AYANT JAMAIS TRAVAILLE	81
		ELEVE, ETUDIANT	84
		PERSONNE SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	85
FORMATION SUIVIE			
<i>Exemple : Terminale, BTS 1ère année, SUP, IUT, DEUG, etc...</i>			
Baccalauréats technologiques		Baccalauréats généraux	
Séries :		Spécialités :	
STL (BIOT, PCL....)		ARTS	
STAV		BIOLOGIE/ÉCOLOGIE	
ST2A		HISTOIRE-GEO/GÉOPOLITIQUE	
STI2D		MATHÉMATIQUES	
STMG		NUMÉRIQUES ET SC.INF.	
ST2S		PHYSIQUE-CHIMIE	
STHR		SVT	
S2TMD		SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	
		Etc.....	
Autres baccalauréats : à préciser			
<i>Exemple :</i>			
BAC PRO			
DAEU			
DIPLÔME ÉTRANGER			
RESPONSABLE			
Père	1		
Mère	2		
Tuteur	3		
Autre membre de la famille	4		
D.A.S.S.	5		
Autre cas	6		
Élève lui-même	7		

PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DIVERS

(substituts de manuels scolaires)
CLASSES POST-BACCALAURÉAT

Acte 2022/60 - CA du 30 novembre 2022

CLASSE	PHOTOCOPIES	CARTE D'ÉTUDIANT	* STICKER CARTE CULTURE	TOTAL À RÉGLER
CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES 1ère et 2ème années	52,00 €	1,00 €		53,00 €
MMV MÉTIERS DE LA MODE / MÉTIERS DE LA MESURE / ESTHÉTIQUE-COSMÉTIQUE-PARFUMERIE - 1ère et 2ème années	23,00 €	1,00 €	7,00 €	31,00 €
ANALYSES BIOLOGIQUES / BIOANALYSES / BIOQUALITÉ / ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE - 1ère et 2ème années	34,00 €	1,00 €	7,00 €	42,00 €
IMAGERIE MÉDICALE / DIÉTÉTIQUE / BIOTECHNOLOGIES 1ère et 2ème années	40,00 €	1,00 €	7,00 €	48,00 €
DCESF / IMAGERIE MÉDICALE - 3ème année	17,00 €	1,00 €	7,00 €	25,00 €

La participation des familles fait l'objet d'un chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jean Rostand à remettre le jour de l'inscription en indiquant au verso les nom, prénom et classe de l'étudiant.

*Étudiants non assujettis à la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus)

Strasbourg, le 30 mai 2024

La Provisseure


D. RAPP

CONDITIONS PRÉALABLE À L'ACCÈS AU SERVICE

Pour pouvoir accéder au service, l'élève ou l'étudiant, quelque soit le régime choisi, doit, au moment de l'inscription, fournir une photo d'identité et faire l'acquisition d'une carte vendue 6,00 Euros. Cette carte permet de débloquent un plateau et de décompter un repas. L'accès du restaurant à l'élève ou l'étudiant qui aurait oublié sa carte est possible au moyen d'un code permanent qui lui est propre et grâce auquel il peut éditer un ticket d'accès au moyen de la borne située dans le hall du bâtiment S. Les modalités d'utilisation de ce code seront expliquées en début d'année scolaire.

RESTAURATION : DEUX FORMULES DE DEMI PENSION

1. DEMI PENSION « À LA CARTE

L'élève ou l'étudiant a accès au restaurant scolaire du lundi au vendredi, seuls les déjeuners consommés sont décomptés de son crédit.

L'unique condition à respecter pour accéder au service est de disposer d'un crédit suffisant sur son compte repas : Une carte qui n'est pas créditée d'au moins un repas (4,75 €) ne permet pas le passage. Il est demandé en début d'année au nouveaux inscrits qui choisissent cette option de déposer un chèque de 47,50 € correspondant à 10 repas qui sont portés au crédit de leur compte. Le solde du compte est conservé au lycée et se reporte d'année en année jusqu'au départ de l'élève ou de l'étudiant qui demande le remboursement du solde de son compte.

Sur le site du lycée les familles ont accès à un espace numérique « Turbo self » qui permet aux parents de visualiser les passages au restaurant scolaire de leurs enfants, de suivre leurs opérations financières, de réapprovisionner le crédit en ligne par carte bancaire, et de mettre à jour leurs données personnelles.

Le réapprovisionnement du crédit peut également s'effectuer par carte bancaire à une borne située dans le hall du bâtiment S, par chèque ou en espèces remis au services d'intendance ou par virement bancaire au compte du LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1 en prenant soin de préciser en référence du virement le nom de l'élève ou de l'étudiant bénéficiaire et son numéro de carte. (Exemple « Carte 09999 DUPONT Antoine »)

2. DEMI PENSION AU FORFAIT

Le lycée Jean Rostand propose deux forfaits demi-pension dont les tarifs sont fixés par la Région Grand Est. [Les tarifs présentés sont ceux de l'année 2023-2024, il sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année.](#)

Le forfait « quatre jours » donne accès au restaurant scolaire pendant quatre jours dans la semaine tout au long de l'année. Le choix des jours est déterminé par l'élève ou l'étudiant en début d'année en fonction de son emploi du temps. Une fois ce choix établi tout changement dans la distribution des jours est impossible.

Le forfait « cinq jours » autorise l'accès au restaurant scolaire tous les midis pendant toute l'année scolaire

Désignation	Nouveau tarif annuel brut	Montant facturé à la famille			
		Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Forfait 4 jours :	581,76 €	581,76 €	226,24 €	177,76 €	177,76 €
Forfait 5 jours :	684,00 €	684,00 €	266,00 €	209,00 €	209,00 €

Des remises sont appliquées lorsque l'élève est absent lors des stages en entreprise, en cas de maladies supérieures à 7 jours sur présentation d'un certificat médical, lors de voyages scolaires ou en cas d'interruption du service de l'administration (journées banalisées, épidémies, grèves). Les demandes de remise d'ordre pour raisons personnelles ou familiales (déménagement, démission...) doivent être adressées pour une prise en compte 3 semaines au préalable.

Le service de restauration reste ouvert jusqu'à la fin de l'année scolaire et les inscrits ont toujours la possibilité d'en bénéficier. Aussi, l'intégralité du paiement du 3ème trimestre est due et aucune remise n'est accordée en juin en cas d'absence volontaire de l'élève.

3. PENSIONS LYCÉENS

FORMULES LYCÉENS - INTERNAT A 1 EURO:

La région Grand Est prend en charge la part « nuitées » du forfait internat pour tous les lycéens (pré-bac) en pension complète contre le versement d'un **ticket modérateur** de 10,00 Euros annuels non remboursable et à verser en une fois. Cette aide est attribuée sans conditions de ressources.

Le lycée propose aux lycéens deux forfaits internat en chambres collectives. Un forfait « quatre nuitées » et un forfait « cinq nuitées ». A noter : Les tarifs présentés sont ceux de l'année 2023-2024, il sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année.

Le forfait « quatre nuitées » offre un couchage du lundi au jeudi, un petit déjeuner du mardi au vendredi, un déjeuner du lundi au vendredi et un dîner du lundi au jeudi.

Désignation	Tarif annuel brut	Montant facturé à la famille			
		Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Ticket modérateur	10,00 €	10,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
Pension 4 nuits - part nuitée	259,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Pension 4 nuits - part restauration	1 411,20 €	1 411,20 €	548,80 €	431,20 €	431,20 €
<i>Montant total de la pension 4 nuits</i>	<i>1 670,40 €</i>	<i>1 411,20 €</i>	<i>548,80 €</i>	<i>431,20 €</i>	<i>431,20 €</i>
Total pension + ticket modérateur	1 680,40 €	1 421,20 €	558,80 €	431,20 €	431,20 €

Le forfait « cinq nuitées » offre un couchage du dimanche au jeudi, un petit déjeuner du lundi au vendredi, un déjeuner du lundi au vendredi et un dîner du lundi au jeudi.

Désignation	Tarif annuel brut	Montant facturé à la famille			
		Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Ticket modérateur	10,00 €	10,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
Pension 5 nuits- part nuitée	324,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Pension 5 nuits- part restauration	1 456,20 €	1 456,20 €	566,30 €	444,95 €	444,95 €
<i>Montant total de la pension 5 nuits</i>	<i>1 780,20 €</i>	<i>1 456,20 €</i>	<i>566,30 €</i>	<i>444,95 €</i>	<i>444,95 €</i>
Total pension + ticket modérateur	1 790,20 €	1 466,20 €	576,30 €	444,95 €	444,95 €

AIDE REGIONALE A LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES FORFAITS LYCÉENS :

La région Grand Est met en place une aide de 80 centimes par repas pour les élèves pré bac non boursiers inscrits dans un régime forfitaire.

Pour bénéficier de cette aide il faut

1. Être un élève scolarisé dans un lycée en formation pré baccalauréat (lycéens, 3ème Prépa Métiers des lycées professionnels, 4ème et 3ème des lycées agricoles, apprenants des EREA et de l'ERPD).
2. L'élève doit être inscrit au forfait à la demi-pension ou à l'internat.
3. L'élève ne doit pas bénéficier de la bourse de lycée et les revenus de la famille ne doivent pas dépasser les plafonds définis par l'Etat pour la perception de l'allocation rentrée scolaire. (voir sur le site du lycée rubrique restauration le détail des modalités d'attribution)

4. PENSIONS CPGE (Post bac)

FORMULES CPGE :

Le lycée propose aux étudiants deux forfaits internat en chambres individuelles. Un forfait « cinq nuitées CPGE » et un forfait « six nuitées CPGE ». A noter : Les tarifs présentés sont ceux de l'année 2023-2024, il sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année.

Le forfait « cinq nuitées CPGE » offre un couchage du lundi au vendredi, un petit déjeuner du mardi au vendredi, un déjeuner du lundi au vendredi et un dîner du lundi au vendredi.

Désignation	Montant facturé à la famille			
	Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Pension 5 nuits	2 448,00 €	952,00 €	748,00 €	748,00 €

Le forfait « six nuitées CPGE » offre un couchage du dimanche au vendredi, un petit déjeuner du lundi au vendredi, un déjeuner du lundi au vendredi et un dîner du lundi au vendredi.

Désignation	Montant facturé à la famille			
	Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Pension 6 nuits	2 673,00 €	1 039,50 €	816,75 €	816,75 €

5. RÉGIME DES REMISES D'ORDRE DES FORAITS PENSIONS

De la même manière que pour la demi pension des remises sont appliquées lorsque l'élève ou l'étudiant est absent lors des stages en entreprise, en cas de maladies supérieures à 7 jours sur présentation d'un certificat médical, lors de voyages scolaires ou en cas d'interruption du service du fait de l'administration (journées banalisées, épidémies, grèves).

Les demandes de remise d'ordre pour raisons personnelles ou familiales (déménagement, démission...) doivent être adressées pour prise en compte 3 semaines au préalable. Le service de restauration reste ouvert jusqu'à la fin de l'année scolaire et les inscrits ont toujours la possibilité de fréquenter ces services. Aussi, l'intégralité du paiement du 3ème trimestre est due et aucune remise n'est accordée en juin en cas d'absence volontaire de l'élève.

6. FORMULES DE PAIEMENT DES FORAITS DEMI PENSION ET INTERNAT

Contrairement au régime « à la carte » les forfaits demi-pension et internat n'exigent pas un paiement d'avance. Il sont facturés au trimestre par l'envoi d'avis de sommes à payer. Le paiement doit cependant être effectif à l'échéance du trimestre.

Il est possible de payer en ligne au moyen des services numériques des établissements scolaires <https://educonnect.education.gouv.fr/>. Vous pouvez y sélectionner la facture à régler, décider du montant que vous souhaitez payer avant d'être redirigé vers la plateforme PayFip du Ministère des Finances qui enregistrera et transmettra votre paiement.

Sur place il est possible de régler par chèque ou en espèces (montant maximum 300,00 €) remis au services d'intendance ou par virement bancaire au compte du LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1

Pour des raisons techniques la possibilité de régler les régimes au forfait par prélèvement automatique est suspendue pendant l'année scolaire 2024-2025.

1. IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE / DE L'ÉTUDIANT

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Sexe : F M - Date de naissance : ____ / ____ / _____ Classe 2024/2025 : _____

2. RÉGIME DE L'ÉLÈVE / DE L'ÉTUDIANT

EXTERNE Un RIB est exigé pour les personnes qui ont demandé une bourse nationale. Il est cependant conseillé de fournir un RIB en prévision des remboursements de frais de stages, de trop perçus sur des participations de voyage etc...

DEMI-PENSION À LA CARTE Le service de restauration est accessible à tout élève qui dispose d'un crédit sur sa carte de cantine. Le prix d'un repas est actuellement fixé à 4,75 € par la Région Grand Est

Éléments à fournir : ▶ Un relevé d'identité bancaire (RIB) et une photo d'identité

▶ Deux chèques à l'ordre de Lycée Jean Rostand

▷ Un chèque de 6,00 € pour l'attribution d'une carte de cantine

▷ Un chèque de 47,50 € correspondant à un crédit de dix repas

Le renouvellement du crédit repas par la suite peut être effectué par carte bancaire en ligne sur le site du lycée ou en utilisant la borne de rechargement, par chèque, en espèce ou par virement bancaire au compte LYCEE POLYVALENT JEAN ROSTAND—IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0711 004— BIC TRPUFRP1

FORFAIT DEMI-PENSION Le lycée Jean Rostand propose deux forfaits demi-pension facturés par trimestre suivant des tarifs fixés par la Région Grand Est.

Éléments à fournir : ▶ Un relevé d'identité bancaire (RIB) et une photo d'identité

▶ Un chèque de 6,00 € à l'ordre de Lycée Jean Rostand pour l'attribution d'une carte de cantine

▶ Le choix d'un forfait ci-dessous (*un changement de régime est possible au cours du mois de septembre, puis, par la suite à échéance de chaque trimestre*) :

FORFAIT DEMI-PENSION 4 JOURS — Tarif annuel : 581,76 €

FORFAIT DEMI-PENSION 5 JOURS — Tarif annuel : 684,00 €

Le choix des jours applicables au forfait 4 jours sera effectué à la rentrée en fonction des emplois du temps. Un changement de régime et des modifications seront encore possibles possible au cours du mois de septembre, puis, par la suite à échéance de chaque trimestre) :

INTERNAT Le lycée Jean Rostand propose quatre forfaits pension. Deux forfaits pour les étudiants en CPGE et deux forfaits pour les lycéens. Ils sont facturés par trimestre suivant des tarifs fixés par la Région Grand Est.

Éléments à fournir : ▶ Un relevé d'identité bancaire (RIB) et une photo d'identité

▶ Un chèque de 6,00 € à l'ordre de Lycée Jean Rostand pour l'attribution d'une carte de cantine

▶ Le choix d'un forfait ci-après

▶ Une caution de 150,00 Euros sera demandée aux élèves CPGE logés en chambre individuelle

FORFAIT INTERNAT CPGE 5 NUITÉES en chambre individuelle du lundi midi au samedi matin—Tarif annuel : 2 448,00 €

FORFAIT INTERNAT CPGE 6 NUITÉES en chambre individuelle du dimanche soir au samedi matin—Tarif annuel : 2 673,00 €

FORFAIT INTERNAT PRÉ-BAC 4 NUITÉES en chambre collective du lundi midi au vendredi midi—Tarif annuel : 1 421,20 €

FORFAIT INTERNAT PRÉ-BAC 5 NUITÉES en chambre collective du dimanche soir au vendredi midi—Tarif annuel : 1 466,20 €

3. RELEVÉS D'IDENTITÉ BANCAIRES

Les nouvelles applications de comptabilité en usage dans les établissements scolaires exigent d'y intégrer un scan du RIB des personnes avec lesquelles l'établissement effectue des échanges financiers. Ils sont obligatoires pour les personnes inscrites à un régime forfaitaire ou pour celles qui ont fait une demande de bourse.

Le Lycée Jean ROSTAND prend des dispositions strictes en sorte que ces enregistrements soient stockés dans des répertoires sécurisés auxquels n'ont accès que des personnes habilitées.

RAPPEL IDENTITÉ ÉLÈVE

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Date de naissance : ____ / ____ / _____

RESPONSABLE FINANCIER (Personne qui paie les frais scolaires)

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Adresse mail : _____@_____

LE RESPONSABLE FINANCIER EST LA PERSONNE QUI

- AUTORISE LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN SIGNANT UN MANDAT (VOIR DOCUMENT CI-APRES)
- QUI PERÇOIT LES REMBOURSEMENTS DE TROP PERÇUS SUR LES PRÉLEVÈMENTS, LES TROP PERÇUS SUR LES PARTICIPATIONS AUX VOYAGES SCOLAIRES, LES REMBOURSEMENTS D'ACOMPTE SUR LA CARTE REPAS, LES AIDES SUR LES FONDS SOCIAUX DE L'ÉTABLISSEMENT, LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE STAGES...

COLLEZ ICI LE RIB DU RESPONSABLE FINANCIER

NB : DANS LES FAMILLES OÙ MONSIEUR ET MADAME ONT DES COMPTES SÉPARÉS LE NOM FIGURANT SUR LE RIB DOIT CORRESPONDRE EXACTEMENT AU NOM DE LA PERSONNE QUI SE DÉCLARE COMME RESPONSABLE FINANCIER. DANS LES MÉNAGES QUI ONT UN COMPTE JOINT LE RESPONSABLE FINANCIER PEUT ÊTRE INDISTINCTEMENT L'UNE OU L'AUTRE DES PERSONNES QUI COMPOSE LA FAMILLE (Exemple « Monsieur ou Madame Durand » / « Monsieur Martin et Madame Dupond »)

PERSONNE QUI PERÇOIT LES BOURSES (Si différente de celle qui paie les frais scolaires)

NOM : _____ PRÉNOM : _____

LA PERSONNE QUI PERÇOIT LES BOURSES EST LA PERSONNE QUI

A SAISI SON NOM ET SES COORDONNÉES DANS L'APPLICATION DE DEMANDE DE BOURSES. CETTE PERSONNE PEUT ÊTRE LE TITULAIRE D'UN COMPTE SÉPARÉ DE CELUI DU RESPONSABLE FINANCIER

SI LE RIB DE LA PERSONNE QUI PERÇOIT LES BOURSES EST DIFFÉRENT DE CELUI DU RESPONSABLE FINANCIER

COLLEZ ICI LE RIB DE LA PERSONNE QUI PERÇOIT LES BOURSES